



**DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires du CISSS de
Chaudière-Appalaches**

DATE : Le 23 mars 2020

**OBJET : Modalités de comptabilisation des coûts additionnels reliés
à la COVID-19 – Tableau synthèse des unités administratives
créées pour les activités spécifiques à la COVID-19**

Voici la liste à jour des unités administratives créées afin d'isoler les coûts additionnels reliés à la COVID-19 :

Numéro de l'unité administrative	Nom de l'unité administrative (sous-service)	Dépenses salariales admissibles	Autres dépenses (non salariales) admissibles	Date de la directive de comptabilisation
9799501	COVID-19 Clinique de dépistage - AD	X	X	16 mars 2020
9799502	COVID-19 Clinique de dépistage - ML	X	X	
9799503	COVID-19 Clinique de dépistage - BE	X	X	
9799505	COVID-19 Clinique de dépistage - RT	X	X	
9799506	COVID-19 Clinique d'évaluation - BE	X	X	23 mars 2020
9799507	COVID-19 Clinique d'évaluation - AD	X	X	
9799508	COVID-19 Clinique d'évaluation - ML	X	X	
9799509	COVID-19 Clinique d'évaluation - RT	X	X	
9799519	COVID-19 Autres dépenses additionnelles (non salariales) des services existants		X	17 mars 2020

... 2

En ce qui concerne les achats de fournitures médicales et d'équipements de protection individuelle, leur imputation demeure dans chacun des sous-services qui les consomment (unités administratives consommatrices habituelles). Les coûts additionnels associés à la consommation de ces produits seront plutôt établis globalement pour l'établissement.

Enfin, pour les dépenses salariales liées à la COVID-19, des codes de présence sont disponibles dans la feuille de temps tel que mentionné dans la note de service transmise à l'ensemble du personnel ce 20 mars dernier.

Pour toute question en lien avec la présente note, n'hésitez pas à communiquer avec :

Hélène Lessard, DRFA au 418 774-3304 poste 33530 ou par cellulaire au 418 225-7474
Julie Mathieu, DRFA au 418 380-8996 poste 62105 ou par cellulaire au 581 308-7296

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

« signature autorisée »

Stéphane Langlois
Directeur des ressources financières et de l'approvisionnement

Contenu et diffusion approuvés par : Bernard Tremblay